

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013**

Date de convocation : 20/03/2013

Date d'affichage : 02/04/2013

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil treize, le lundi 25 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Mesdames Maryvonne LEFRANÇOIS, Claude CARAU COUVREUR et Monsieur Philippe FEUFEU. -

Excusés : Monsieur Daniel OSMOND et Madame Marie-Laure NOËL (qui donne procuration à Madame Maryvonne LEFRANÇOIS). **Absents :** Madame Élodie RENAUDIN, Messieurs Jean-François MORIN, Louis VENUTO et Jean-Luc SIMON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT.

Ordre du jour

1. Approbation du compte administratif 2012 (budget principal et budgets annexes).
2. Approbation des comptes de gestion.
3. Affectation des résultats.
4. Vote du budget primitif 2013 (budget principal et budgets annexes).
5. Vote des taux d'imposition.
6. Vote des subventions.
7. Pichet d'Étain : avenants aux marchés de travaux.
8. Questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT afin qu'il présente les comptes administratifs 2012 et les projets de budgets 2013 (communal et annexes).

INVESTISSEMENTS 2013

Jean-Marie LEBEHOT présente le chiffrage des travaux d'investissements retenus pour 2013 par la commission des finances. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici d'inscrire au budget le montant des travaux que nous souhaitons réaliser en 2013 :

Nature des travaux	Montant	N° cpt
e-magnus logiciel compta Mairie et facturation (1784 € de maintenance)	3 400 €	2183
Vidéo salle CM + Ecran + installation	2 400 €	2183
Photocopieur école (chgt et mise en réseau)	6 200 €	2183
<i>matériel informatique école par 4C (remplacement)</i>		2183
Cimetière (tranche 2013 56 tombes + divers)	15 000 €	2116
Signalétique bourg panneaux indicateur	10 000 €	2152
Signalétique rue (500 numéros - 80 panneaux) hors pose	22 000 €	2152
2 tables inclinées école primaire (demande scc santé scolaire)	500 €	2183
Rideaux salle de conseil	3 500 €	2188
Fenêtre Mairie (11 fenêtre *2000 € si alu)	22 000 €	2135
Panneau lumineux	8 000 €	2188
Illuminations (cordons lumineux - motifs)	5 000 €	2188
Voiture	8 500 €	2188
aménagement piéton entre rue le Bosq et rte Bouchefontaine) - trottoir poste	6 000 €	2152
reprise trottoir accès maternelle le long du terrain maternelle	5 000 €	2152
Salle polyvalente : matériel cuisine	11 000 €	2188
Etude projet salle de convivialité	20 000 €	2313 opé 180
Achat terrain - Terrain ER1 hors bande vallon	65 000 €	
Pichet d'étain :		
- honoraire architecte et architecte intérieur	15 000 €	2313 opé 177
- Travaux Pichet d'Étain Marché	258 000 €	2313 opé 177
- Travaux Pichet d'Étain Marché 4C	182 000 €	4581 opé 177
- Travaux Pichet d'Étain honoraires bureaux contrôles, etc. divers imprévus	15 000 €	2313 opé 177
- Travaux Pichet d'Étain Cuisine + bar	55 000 €	2188 opé 177
- Travaux Pichet d'Étain Installations externes - VRD	30 000 €	2315 opé 177
- Assurance dommage ouvrage		2313 opé 177
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES 2013 INVESTISSEMENT	768 500 €	
<i>Participation aux travaux salle restauration collège: 28 945€ pendant 10 ans à partir de 2013</i>		

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Compte administratif 2012 Principal*- SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement*

011	charges à caractère général	128 835.70 €
012	charges de personnel	217 560.26 €
014	atténuation de produits	27 157.00 €
65	autres charges de gestion courante	88 332.31 €
66	charges financières	32 135.69 €
67	charges exceptionnelles	0.00 €
042	opérations d'ordre entre sections	10 671.43 €
	total dépenses	504 692.39 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	78 665.94 €
73	impôts et taxes	222 189.00 €
74	dotations subventions et participations	262 655.97 €
75	autres produits de gestion courante	45 862.65 €
013	atténuation de charges	18 732.07 €
76	produits financiers	9.66 €
77	produits exceptionnels	4 207.47 €
042	opérations d'ordre entre sections	10 471.43 €
	total recettes	642 794.19 €

Le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 138 101.80 € ; **L'excédent de clôture de fonctionnement est de 382 280.07 €** (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté).

*- SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement*

21	immobilisations corporelles hors opération	28 590.93 €
23	immobilisations en cours hors opération	0.00 €
	opération 177 : immeuble "Pichet d'Étain"	412 415.91 €
	opération 179 : école maternelle isolation chauffage	16 329.56 €
16	remboursement d'emprunt	51 984.15 €
4581177	opération pour compte de tiers n°177	279 876.60 €
040	opérations d'ordre entre sections	10 471.43 €
	total dépenses	799 668.58 €

Recettes d'investissement

138	subventions d'investissement	14 413.00 €
1068	affectation du résultat	100 000.00 €
165	dépôts et cautionnements reçus	940.00 €
10	dotations fond divers réserves	18 521.00 €
27	autres immobilisations financières	15 000.00 €
4582-177	opération pour compte de tiers	277 301.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	10 671.43 €
Total recettes d'investissement		436 846.43 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2012 est de 799 668.58 € ; celui des recettes est de 436 846.43 € ; le résultat d'exercice présente un déficit de 362 822.15 €.

Le compte administratif 2012 présente un **excédent de clôture d'investissement de 408 800.25 €** (résultat d'exercice + déficit antérieur).

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2012.

Compte administratif 2012 annexe lotissement « Claude Monet » (validé en février 2013)

- Section de fonctionnement

Le total des dépenses réalisées est de 124 195.87 € ; celui des recettes est de 6 221.51 €. Le résultat de l'exercice présente un déficit de 117 974.36 €. **Le résultat de clôture de fonctionnement est de 0.00 €** (résultat d'exercice + antérieur reporté).

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 15 000.00 € ; celui des recettes réalisées est de 91 763.68 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 76 763.68 €.

Le compte administratif 2012 présente un **résultat de clôture d'investissement de 0.00 €** (résultat d'exercice + déficit antérieur reporté).

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 annexe lotissement « Claude Monet ».

Compte administratif 2012 annexe assainissement

- Section d'exploitation

Le total des dépenses réalisées est de 59 497.58 € ; celui des recettes est de 61 610.06 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 2 112.48 €. **L'excédent de clôture 2012 de fonctionnement assainissement est de 37 529.92 €.**

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 27 942.11 € ; celui des recettes est de 18 461.92 €.

Le résultat d'exercice présente un déficit de 9 480.19 €. Le compte administratif 2012 présente un **excédent de clôture 2012 d'investissement de 52 822.27 €.**

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote

du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement.

II - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par le receveur pour le budget principal, le budget assainissement et le budget annexe lotissement « Claude Monet ».

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget communal

Excédent cumulé disponible	382 280.07 €
Transfert au compte 1068 en investissement	100 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	282 280.07 €

Budget assainissement

Excédent cumulé disponible	37 529.92 €
Transfert au compte 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	37 529.92 €

IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le budget communal 2013 se présente ainsi :

- Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	409 382.23 €
012	charges de personnel	249 484.77 €
014	atténuation de produits	29 603.00 €
65	autres charges de gestion courante	89 300.00 €
66	charges financières	29 230.00 €
67	charges exceptionnelles	1 000.00 €
022	dépenses imprévues	15 000.00 €
023	virement à la section investissement	100 000.00 €
	total dépenses	923 000.00 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	77 879.16 €
73	impôts et taxes	220 533.00 €
74	dotations subventions et participations	263 124.00 €
75	autres produits de gestion courante	48 683.77 €

013	atténuation de charges	15 000.00 €
76	produits financiers	0.00 €
77	produits exceptionnels	15 500.00 €
002	excédent antérieur reporté	282 280.07 €
	total recettes	923 000.00 €

- Section investissement

Dépenses d'investissement

21	immobilisations corporelles hors opération	173 500.00 €
23	immobilisations en cours hors opération	163 768.92 €
	opération 177 : immeuble "Pichet d'Étain"	7 756.67 €
	opération 180 : salle convivialité	20 000.00 €
204	subvention d'équipements versés	28 945.00 €
16	remboursement d'emprunt	24 786.08 €
020	dépenses imprévues	20 000.00 €
4581	opération pour compte de tiers	92 945.23 €

report restes à réaliser 2012 :

2116 - cimetières	13 000.00 €
2181 - installations générales	8 000.00 €
2313 - immos en cours (construction)	10 000.00 €
2188 - PICHET immos corporelles	55 000.00 €
2313 PICHET - immos en cours constructions	352 243.33 €
2315 PICHET - immos en cours installations techn.	30 000.00 €
4581177 PICHET - opération compte de tiers	107 054.77 €

total dépenses d'investissement	1 107 000.00 €
--	-----------------------

Recettes d'investissement

001	excédent d'investissement reporté	408 800.25 €
16	emprunts et dettes assimilées	2 200.00 €
1068	affectation du résultat	100 000.00 €
10	dotations fond divers réserves	32 835.15 €
27	autres immobilisations financières	
021	virement de la section fonctionnement	100 000.00 €
024	produit des cessions d'immobilisations	1.00 €
1382	subventions d'investissement Région	5 000.00 €
4582	participation Communauté de Communes	92 945.23 €

report restes à réaliser recettes 2012 :

1381 - subvention État (FISAC)	185 588.00 €
1383 - subvention Conseil général (Contrat ruralité)	70 000.00 €
4582 - participation Communauté de Communes	109 630.37 €

total recettes d'investissement	1 107 000.00 €
---------------------------------	----------------

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal approuve le budget principal 2013 tel que présenté.

Budget assainissement 2013 :

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation 97 000.00 €

Section investissement 67 967.35 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget assainissement 2013 tel qu'il est présenté.

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes perd annuellement 60 000.00 € de dotation globale de fonctionnement depuis la décision prise en 2010 par le législateur de porter de 50% à 60% le coefficient d'intégration fiscale qui permet de bénéficier de la garantie minimale de la progressivité de la DGF. Le coefficient d'intégration fiscale est le rapport de la fiscalité communautaire sur l'ensemble des recettes fiscales des communes et de la Communauté ; il était de 58.91 en 2012. Pour atteindre ou dépasser les 0.60, il faudrait que les communes baissent leur taux afin de diminuer leurs recettes fiscales et que la Communauté de communes augmente sa fiscalité dans la même proportion. Dans le même temps, la Communauté de Communes prendrait en charge des dépenses payées actuellement par les communes, et reverserait aux communes le produit du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour que cela s'avère neutre pour les communes.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- d'accepter le transfert de compétence « acquisition, mise en service, formation et maintenance des logiciels de gestion des collectivités » à la Communauté ;
- de décider de baisser les recettes fiscales de la commune sur la base de 8.00 €/habitant et de 1200.00 € (pour l'informatique de gestion) ;
- d'accepter le reversement aux communes de la totalité de la dotation FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal en décide à 8 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le produit des recettes fiscales.

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de diminuer pour l'année 2013 les taux des quatre taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et CFE).

Le produit des recettes fiscales attendu se répartit comme suit :

Taxe CANISY	Base 2012	Base 2013	Taux	produit attendu
Habitation	828 700	834 100	10.74%	89 582 €
Foncier bâti	593 400	622 200	10.80%	67 198 €
Foncier non bâti	57 500	58 500	13.70%	8 015 €

CFE	108 000	116 000	10.67%	12 377 €
Total recettes fiscales 2013				177 172 €
Total allocations compensatrices 2013				33 296 €
Produit taxe additionnelle FNB				2 637 €
Produite des IFER				3 570 €
Produit de la CVAE				13 534 €
Reversement GIR				- 29 603 €
Total ressources CANISY à taux constant 2013				200 606 €

Transfert de compétence à la Communauté de Communes de Canisy

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les réflexions actuellement menées pour adapter l'outil d'informatique de gestion communale aux nouvelles normes comptables et aux nécessités de dématérialisation des transmissions.

Il est pour cela envisagé d'acquérir de nouveaux logiciels dont il faudra également prévoir les financements de la formation lors de l'installation et des mises à jour dans les années à venir.

Parallèlement, des réflexions sont également menées par la Communauté de communes pour un transfert de nouvelles compétences.

La prise en charge de l'acquisition des nouveaux logiciels de gestion communale, les formations lors de l'installation et les mises à jour pourraient ainsi être transférées à la Communauté. Les communes disposant de la faculté de proposer le fournisseur de leur choix.

Sur proposition du conseil de la Communauté de communes de Canisy, le conseil municipal est invité à accepter la modification des statuts de la communauté de communes du canton de Canisy par un ajout à l'article 5 ainsi rédigé : « C 16 - acquisition des logiciels de gestion communale, formations d'installation et mises à jour ».

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à 8 voix pour et 2 abstentions.

VI - VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas valoriser le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2013. Le montant des subventions est réparti comme suit :

Anciens combattants 153 € ; Croix rouge 95 € ; Vire Joigne FC 1913 € ; Harmonie municipale 1531 € ; Club du temps libre 95 € ; Club du 3^{ème} Âge 372 € ; Gymnastique volontaire 382 € ; Ensemble Vocal de Canisy 957 € ; Club ABC boulistes 279 € ; Comité des fêtes 1147 € ; Associations des Parents d'Élèves 140 € ; Maisons fleuries 400 € ; Centre de Loisirs LELAN 5631 €. Comité Départemental contre le cancer 175 € ; USEP 288 € ; Les papillons blancs 35 € ; le Fonds de Solidarité Logement 629 € et la Prévention routière de la Manche 87 €.

Caisse des Écoles : 12 500 €, C.C.A.S. : 3 000 €.

VII - PICHET D'ÉTAIN : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Considérant les délibérations des 04/04/2011, 04/07/2011, 07/11/2011, 06/02/2012, 05/03/2012,

14/05/2012, 11/06/2012, 09/07/2012, 03/09/2012, 05/11/2012, 03/12/2012, du 14/01/2013, du 18/02/2013 et du 11/03/2013 relatives à l'attribution des marchés de travaux et aux avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain.

Concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver *l'avenant n°2 pour le lot 8 carrelage faïence attribué à l'entreprise LEBLOIS Roger.*

L'avenant n°2 prend en compte des travaux supplémentaires (carrelage pour le bas du bar).

Entreprise	LEBLOIS Roger (lot 8)
Montant HT base	37 274.00 €
Rappel avenant 1 HT	1 999.00 €
Avenant 2 HT	210.00 €
Nouveau montant HT	39 483.00 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention :

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2013.

Concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver *l'avenant n°3 pour le lot 12 chauffage plomberie ventilation, attribué à l'entreprise FOUCHARD.*

L'avenant n°3 prend en compte les modifications suivantes : suppression hotte laverie, suppression lave-mains, attente complémentaire sur cuisine, ventilations supprimées selon avenant n°1.

Entreprise	FOUCHARD
Montant HT base	161 500.00 €
Rappel avenant 1 HT	432.26 €
Rappel avenant 2 HT	824.70 €
Avenant 3 HT	- 3 606.56 €
Nouveau montant HT	159 150.40 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention:

- approuve l'avenant n°3 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2013.

Concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver **les avenants n°7 et n°8 pour le lot 7 menuiseries intérieures attribué à l'entreprise SARL IZABELLE.**

L'avenant n°7 prend en compte des travaux en plus-value, à savoir la pose d'un placard de cuisine dans le logement du gérant.

L'avenant n°8 prend en compte des travaux en plus-value, à savoir la pose de 9 ferme-portes pour les portes des studios, des chambres d'hôtel et du logement du gérant préconisées par la commission de sécurité.

Entreprise	SARL IZABELLE lot 7
Montant HT base	53 219.04 €
Rappel avenant 1 HT	- 2 245.71 €
Rappel avenant 2 HT	- 3 056.50 €
Rappel avenant 3 HT	- 5 879.92 €
Rappel avenant 4 HT	- 108.02 €
Rappel avenant 5 HT	1 459.34 €
Rappel avenant 6 HT	- 2 992.05 €
Avenant 7 HT	220.71 €
Avenant 8 HT	938.97 €
Nouveau montant HT	41 555.86 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver les avenants n°7 et n°8 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention:

- approuve les avenants n°7 et n°8 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2013.

Acquisition parcelle

Monsieur le Maire informe le conseil que la première proposition d'acquérir environ 20 mètres carrés de la parcelle cadastrée section AA n°125 (superficie 194 m²) pour un montant de 500.00 € a échoué. Cette partie de terrain est nécessaire à la commune afin de permettre la livraison du bois décheté pour l'hôtel restaurant Le Mythique et de créer un accès direct avec le parking. Le conseil municipal propose d'acquérir la parcelle pour un montant maximum de 1000.00 € ; les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ; si toutefois le propriétaire refusait, il faudra envisager l'intervention des domaines pour évaluer le bien.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Diagnostic réseau EU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14/01/2013, le conseil municipal avait décidé d'accepter le crédit horaire de 20 heures de l'agence technique départementale du Centre Manche (Conseil général) afin d'assister la commune pour l'analyse du diagnostic du réseau d'assainissement des rues de la Pommeraie, Ferdinand Leplatois, du Docteur Leturc et de l'impasse du Pressoir. Madame BINET et Monsieur LECOCQ ont analysé le diagnostic réalisé par l'entreprise STGS, il n'en ressort rien d'alarmant ; même si le réseau connaît de légères infiltrations, il n'y a pas, selon eux, matière à entreprendre des travaux importants de rénovation du réseau, mais seulement de refaire l'étanchéité des réseaux à certains endroits. Les eaux « parasites » pourraient également provenir des rejets des puisards avec des pompes. Monsieur le Maire précise que seules les 8 heures du forfait utilisées (sur les 20 h) seront facturées. Il informe le conseil qu'il est possible et souhaitable d'établir un diagnostic complémentaire : mise à jour des plans de l'ensemble du réseau, recensement des consommations d'eau, pose d'appareils de mesure, contrôle des branchements, programmation des travaux, etc. Il est nécessaire pour cela d'avoir recours dans un premier temps à mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de recruter un cabinet spécialisé. Le conseil y est favorable, Monsieur le Maire va demander une proposition en ce sens à l'Agence Technique Départementale du Conseil général.

Écoulement des eaux village Vérité

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier de Monsieur Christophe FOURNY, de la DDTM, suite à sa visite chez M. et Mme HUE. Monsieur Jackie JOUANNE en donne lecture. Le conseil municipal n'est pas favorable à une dérivation du débit de crue, et privilégie, selon l'avis de M. FOURNY, la solution technique chez le propriétaire.

Village Pierrelaye

Suite à la demande de Mme Gisèle LECLERC, Monsieur Michel LEGOUPIL s'est rendu sur place. Le conseil municipal répond qu'il s'agit d'un terrain privé. Monsieur le Maire rappelle l'article 640 du code civil : un propriétaire ne peut s'opposer à l'écoulement des eaux naturelles venant de propriétés situées en amont ; il ne doit pas modifier l'écoulement, et doit laisser les eaux du fonds supérieur s'échapper et pénétrer chez lui. Le riverain en amont quant à lui ne doit pas augmenter la nuisance.

Candélabres - éclairage public rue de la pommeraie

Monsieur Jackie JOUANNE présente un devis de l'entreprise Eiffage Basse Normandie pour le remplacement de trois candélabres rue de la Pommeraie d'un montant de 2630.00 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 2630.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil que puisque des travaux de voirie ne sont pas utiles, compte tenu de l'état du réseau EU rue de la Pommeraie, l'installation de l'éclairage public peut être envisagée sur la rue de la pommeraie, entre le n° 15 et le numéro 29.

Madame Claude CARAU COUVREUR et Monsieur Philippe FEUFEU soulignent, à nouveau, le caractère dangereux des automobilistes qui prennent la rue de la Pommeraie en sens inverse. Il avait été

convenu qu'il serait effectué un fléchage au sol pour marquer le sens de circulation. Monsieur le Maire demande à Monsieur Jackie JOUANNE de commander des panneaux.

Travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restructuration du collège sont en cours, à compter du 06 mai, retour des vacances de printemps, et jusqu'au 5 juillet les élèves du primaire fréquentant la cantine seront accueillis dans la salle polyvalente. Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré le 22/03 M. MASSELIS de Froid Basse Normandie avec Monsieur Jackie JOUANNE et Madame Maryvonne LEFRANÇOIS pour la fourniture de matériel afin de réaménager la cuisine ; le matériel existant étant vétuste. Il est prévu l'acquisition d'une armoire réfrigérante de 600 litres, d'un fourneau gaz 3 feux vifs, d'un lave-vaisselle, d'un évier, de tables inox et de chariots. Monsieur le Maire dit avoir un devis, il faut compter environ 10000.00 € HT, il va solliciter l'entreprise AVM - BELLIARD. D'autres travaux sont à prévoir, notamment en électricité, plomberie et peinture, il faut compter environ 3000.00 € HT ; un devis pour le remplacement des fenêtres va être demandé. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la dépense à hauteur de 13000.00 € HT.

Divers

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil avoir un devis de la couturière pour la confection des rideaux de la salle du conseil ; Monsieur le Maire précise qu'il faudra un tissu classé anti-feu.

Madame Claude CARAU COUVREUR dispose d'un second devis pour l'acquisition et pose d'un panneau lumineux d'un montant de 6800.00 €.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,